

On donne de plus des leçons théoriques d'économie domestique et de cuisine.

En juin dernier, à ma demande, dans une salle du couvent des Ursulines, aux exercices de fin d'année, une exposition des ouvrages exécutés par les élèves maîtresses a eu lieu.

Son Excellence Lady Aberdeen, qui manifeste un intérêt si profond au développement de notre jeune pays, a daigné visiter cette exposition et a décerné aux révérendes Dames Ursulines des éloges flatteurs et bien mérités.

**COUVENT DE SILLERY.** — Au couvent de Sillery, près de Québec, les enfants dès le plus bas âge, sont initiées aux travaux manuels. Dans la classe infantine, qui renferme les filles de cinq à huit ans, on leur montre, pendant une heure chaque jour, le tricot, les points de marque, la couture simple, le crochet et les petits ourlets. Dans le sixième cours, comprenant les enfants de 7 à 10 ans, celles-ci cousent, font des chemises pour les pauvres ou des pièces pour trousseau de petits enfants.

Dans les cours plus avancés, on s'occupe de broderie et une journée par mois est employée au raccommodage.

Dans le deuxième cours, on apprend la coupe des habits, et dans le premier cours on ajoute aux travaux de couture les travaux de l'art culinaire. Les élèves vont à la cuisine choisir elle-mêmes les viandes que le boucher apporte au couvent, faire le potage, présider à la cuisson des viandes, mettre la table, etc.

**URSULINES DE QUÉBEC.** — Au monastère des Ursulines, à Québec, tous les jours de la semaine, il y a classe d'ouvrage, une heure durant, pendant laquelle les élèves taillent, confectionnent ou préparent leur linge intérieur, leurs robes, s'occupent à tous genres de tricots et de broderies. Le samedi, durant deux heures, leçons d'économie et de propreté pratique au dortoir, pendant lesquelles les élèves mettent en ordre leurs alcôves, ce qui comprend le balayage, l'époussetage, le frottage, la fourbissure. De temps à autre, on conduit à la cuisine et à la dépense un groupe d'élèves plus âgées pour les initier aux mystères de l'art culinaire.

**HOSPICE DES SŒURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC.** — Cette institution renferme deux cents orphelines. Les petites orphelines vont à la classe toute la journée ; les grandes n'y

vont qu'une demi-journée. Le matin, toutes se mettent au ménage commun des différentes pièces de la maison. Puis certains groupes s'occupent ensuite à défaire la laine, à carder, filer et tisser les étoffes, flanelles, *catalognes*. D'autres groupes remplacent les premiers l'après-midi. Au réfectoire, les enfants sont chargées de dresser les tables, de préparer ce qu'il faut pour chaque repas.

Il y a l'atelier de couture où l'on fait robes, manteaux, tabliers, jupons, etc. Les élèves font aussi les réparations dans une lingerie de 200 enfants, et des machines à coudre sont à leur disposition.

**SŒURS DU BON-PASTEUR DE QUÉBEC :** — A l'école de réforme et d'industrie, qui est sous la direction des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, les travaux manuels s'enseignent sur une assez vaste échelle. Ils comprennent les différents genres de couture ; on y apprend à filer la laine, à tricoter bas, gants, mitaines, etc., voire même à réparer les chaussures. Les plus grandes élèves font le blanchissage et le repassage ; elles apprennent à préparer les aliments. Les petites filles incapables de ces derniers travaux ont d'autres occupations en rapport avec leur âge et leurs forces physiques.

**SŒURS DE L'ASSOMPTION, NICOLET :** — Dans cette institution les élèves sont exercées aux travaux manuels dans l'ordre suivant :

Dans le premier cours, les petites filles de six à sept ans apprennent le tricot.

De dix à douze ans, elles commencent à faire les différents points de couture, tels que les ourlets, les surjets, les raccommodages et le soin des vêtements.

Dans le cours supérieur, tout en continuant les travaux manuels déjà énumérés, elles s'occupent un peu de broderie. Le temps destiné pour cela est d'une demi-journée par semaine, la seconde moitié de la récréation et d'une partie des jours de congé. Toutes les élèves prennent part à l'entretien de leurs chambres.

**SŒURS DE LA PROVIDENCE, MONTRÉAL :** — Les élèves de cette maison se divisent en quatre catégories : sourdes-muettes, orphelines, pensionnaires et externes.

1<sup>o</sup> *Sourdes-muettes.* Le travail manuel s'impose à leur formation, même intellectuelle, tous les instants en dehors des heures